



**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES SENSIBLES
EFFECTUEE PAR UN TIERS**

Prévu à l'article L.121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Je soussigné (e) :

NOM : Prénoms :

Née le : à :

Demeurant :

TELEPHONE : Domicile :

Mobile :

COURRIEL :

Agissant en qualité de :

représentant légal

Service infirmiers de soins à domicile

médecin traitant

Service d'Aide à domicile

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

en qualité de personne âgée de plus de 70 ans

en qualité de personne handicapée

De : NOM : Prénoms :

Né (e) le : à :

Demeurant :

TELEPHONE : Domicile :

Mobile :

COURRIEL :

Mme, M. bénéficie :

d'un service d'aide à domicile auprès de :

Adresse :

Téléphone :

d'un service infirmier de soins à domicile :

Adresse :

Téléphone :

Médecin-traitant :

Adresse :

Téléphone :

Autre Service (Téléassistance,...).....

Adresse :

Téléphone :

PERSONNES DE SON ENTOURAGE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom	Prénom	Qualité	Téléphone	Mobile	Courriel

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements et informations communiqués dans la présente demande. Je suis informé (e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence,

A,, le

SIGNATURE

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 06 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la Loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1) Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards et / ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
- 2) Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- 3) En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de GRAVESON.